

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel dûment convoquée, signifiée et tenue par visioconférence le 14 décembre 2020 à 18 h 51.

Sous la présidence de madame Gisèle Dicaire, mairesse de la municipalité centrale Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et en présence de la directrice générale, madame Julie Forgues et de la greffière, madame Judith Saint-Louis, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Bernard Malo, madame Marie-Claude Déziel, madame Lisiane Monette, monsieur Raymond St-Aubin, madame Julie Moreau et monsieur Joseph Dydzak. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Était absent, le conseiller, monsieur Maxime Bélanger.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue par visioconférence le 16 novembre 2020 à 18 h 30.
4. Acquisition d'une remorque de type fermée à roues doubles MaxxFORCE pour les opérations de sauvetage hors-route ainsi que les opérations de sauvetage glace et nautique – Dossier # SI-202012-106.
5. Achat d'habits et casques de combat – Dossier # SI-202012-105.
6. Recommandation de paiement et réception provisoire - Décompte progressif # 3 Travaux routiers chemins de Chertsey, Fridolin-Simard, des Hauteurs et Masson (portion réseau artériel) - Dossier # TP-202002-01 – Pavages Multipro Inc.
7. Contrat d'entretien – Nettoyage des conduits des locaux de la bibliothèque au 4, rue des Lilas.
8. Patinoire sur le Lac-Dupuis et sur le lac Masson – Infrastructure d'intérêt collectif.
9. Période de questions.
10. Levée de la séance.

AG-1087-12-2020

1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM

La présidente, madame Gisèle Dicaire, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum à 7 membres.

ATTENDU le décret # 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU les décrets qui renouvellent et prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles, soit # 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, # 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, # 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, # 460-2020 du 15 avril 2020 jusqu'au 24 avril 2020, # 478-2020 du 22 avril 2020 jusqu'au 29 avril 2020, # 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, # 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, # 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, # 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, # 544-2020 du 27 mai 2020 jusqu'au 3 juin 2020, # 572-2020 du 3 juin 2020 jusqu'au 10 juin 2020, # 593-2020 du 10 juin 2020 jusqu'au 17 juin 2020, # 630-2020 du 17 juin 2020 jusqu'au 23 juin 2020, # 667-2020 du 23 juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, # 690-2020 du 30 juin 2020 jusqu'au 8 juillet 2020, # 717-2020 du 8 juillet 2020 jusqu'au 15 juillet 2020, # 807-2020 du 15 juillet 2020 jusqu'au 22 juillet 2020, # 811-2020 du 22 juillet 2020 jusqu'au 29 juillet 2020, # 814-2020 du 29 juillet 2020 au 5 août 2020, # 815-2020 du 5 août 2020 au 12 août 2020, # 818-2020 du 12 août 2020 au 19 août 2020, # 845-2020 du 19 août 2020 jusqu'au 26 août 2020, # 895-2020 du 26 août 2020 jusqu'au 2 septembre 2020, # 917-2020 du 2 septembre 2020 au 9 septembre 2020 # 925-2020 du 9 septembre 2020 au 16 septembre 2020, # 948-2020 du 16 septembre 2020 jusqu'au 23 septembre 2020, # 965-2020 du 23 septembre 2020 jusqu'au 30 septembre 2020, # 1020-2020 du 30 septembre 2020 jusqu'au 6 octobre 2020, # 1023-2020 du 7 octobre 2020 jusqu'au 14 octobre 2020, # 1051-2020 du 14 octobre 2020 jusqu'au 21 octobre 2020, # 1094-2020 du 21 octobre 2020 jusqu'au 28 octobre 2020, # 1113-2020 du 28 octobre 2020 jusqu'au 4 novembre 2020, # 1150-2020 du 4 novembre 2020 jusqu'au 11 novembre 2020, # 1165-2020 du 11 novembre 2020 jusqu'au 18 novembre 2020, # 1210-2020 du 18 novembre 2020 jusqu'au 25 novembre 2020, # 1242-2020 du 25 novembre 2020 jusqu'au 2 décembre 2020, # 1272-2020 du 2 décembre 2020 jusqu'au 9 décembre 2020 et # 1308-2020 du 9 décembre 2020 jusqu'au 18 décembre 2020 ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, madame Danielle McCann qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU le décret # 223-2020 du 24 mars 2020 qui prévoit diverses mesures pour protéger la santé de la population ;

ATTENDU l'Arrêté ministériel # 2020-029 du 26 avril 2020 portant sur une modification de l'Arrêté ministériel # 2020-004 du 15 mars 2020 à l'effet que, dans le contexte actuel de l'état d'urgence sanitaire temporaire, la séance doit dorénavant être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont été préalablement avisés de la tenue de la présente séance par convocation par voie de courriel et convocation spéciale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte que la présente séance soit tenue par visioconférence (via plateforme Zoom) dont l'enregistrement sera diffusé dès que possible sur le site Internet municipal.

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence et au téléphone.

QUE la population soit invitée à se joindre à ce conseil lors de la période de questions via la plateforme Zoom et que l'invitation demeure sur le site Internet municipal pour transmettre leurs questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdicair@lacmasson.com.

AG-1088-12-2020

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation à la présente séance extraordinaire du conseil d'agglomération ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Marie-Claude Déziel et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que présenté.

AG-1089-12-2020

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE SAINTE-MARGUERITE-ESTÉREL TENUE LE 16 NOVEMBRE 2020 À 18 H 30.

ATTENDU que tous les membres du conseil ont obtenu une copie du projet de procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue par visioconférence (via plateforme Zoom) par l'effet des directives du gouvernement provincial contre la pandémie du coronavirus le lundi 16 novembre 2020 à 18 h 30 dans les délais prescrits pour procéder à son approbation ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Raymond St-Aubin, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de l'Agglomération de Sainte-Marguerite-Estérel tenue le 16 novembre 2020 à 18 h 30 soit et est approuvé tel que rédigé.

AG-1090-12-2020

4. ACQUISITION D'UNE REMORQUE DE TYPE FERMÉE À ROUES DOUBLES MAXXFORCE POUR LES OPÉRATIONS DE SAUVETAGE HORS-ROUTE AINSI QUE LES OPÉRATIONS DE SAUVETAGE GLACE ET NAUTIQUE - # SI-202012-106.

ATTENDU que l'analyse de la gestion opérationnelle des interventions de sauvetage nautique, sur glace et hors-route, pour les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut et connexes, a révélé le besoin de se doter d'une remorque fermée d'une longueur de 20 pieds afin d'y organiser les équipements de sauvetage au préalable et d'ainsi optimiser le temps de réponse aux interventions ;

ATTENDU la demande de prix de gré à gré auprès d'un fournisseur et la réception de l'offre de Remorques en direct pour une remorque de modèle MaxxFORCE Hyper HD de 20 pieds par 8.5 pieds à double essieux (5200 lbs) au montant de 8 897.00 \$, plus les frais d'identification de 1 000.00 \$ et tablettes et supports au montant de 500.00 \$ au montant global de 10 397.00 \$ plus les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par monsieur Raymond St-Aubin et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et la proposition de Remorques en Direct et lui attribue le contrat # SI-202012-106 pour l'acquisition d'une remorque MAXXFORCE 2021, Hyper HD de 8,5' x 20' avec kit Deluxe, plus les frais d'identification ainsi que les tablettes et supports pour les équipements de sauvetage, tel qu'il appert à son offre du 8 décembre 2020 au montant de 10 397.00 \$ plus les taxes applicables (11 953.95 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 63-31020-000 (transfert aux activités d'investissement).

AG-1091-12-2020

5. ACHAT D'HABITS ET CASQUES DE COMBAT - # SI-202012-105.

ATTENDU l'analyse des besoins du Service de sécurité incendie pour le matériel de combat incendie nécessaire et conforme selon les exigences de la Norme NFPA 1851 relative à la durée de vie maximale légale de 10 ans ;

ATTENDU l'urgence de régulariser la situation et de se conformer aux exigences et aux normes de la CNESST pour remplacer 5 habits et 14 casques de combat à court terme dont 2 habits et 7 casques de combat dès 2020 ;

ATTENDU la demande de prix de gré à gré auprès d'un fournisseur et la réception de l'offre de L'arsenal (CMP Mayer inc.) aux prix unitaires de 1 895.00 par habit et 330.00 \$ par casque ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Pierre Tessier ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte la recommandation précitée et la proposition de L'Arsenal (CMP Mayer Inc.) et lui attribue le contrat # SI-202012-106 pour l'acquisition de 2 habits et 7 casques de combat tel qu'il appert à son offre # SOUM053154 du 11 novembre 2020 au montant de 6 100.00 \$ plus les taxes applicables (7 013.48 \$ toutes taxes comprises).

QUE ce conseil affecte le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 à cette dépense pour un montant de 7 013.48 \$.

AG-1092-12-2020

6. RECOMMANDATION DE PAIEMENT ET RÉCEPTION PROVISOIRE - DÉCOMPTE PROGRESSIF # 3 TRAVAUX ROUTIERS CHEMINS DE CHERTSEY, FRIDOLIN-SIMARD, DES HAUTEURS ET MASSON (PORTION RÉSEAU ARTÉRIEL) - DOSSIER # TP-202002-01 – PAVAGES MULTIPRO INC.

ATTENDU le règlement d'emprunt # AG-040-2018-A01 en vigueur le 1^{er} avril 2020 modifiant l'objet et le montant du règlement # AG-040-2018 et décrétant une dépense au montant de 2 790 200 \$ et un emprunt au même montant afin de financer les coûts des travaux de voirie sur les chemins de Chertsey, Fridolin-Simard et Masson ;

ATTENDU la résolution # AG-1021-02-2020 prise le 17 février 2020 par laquelle ce conseil acceptait le prix soumis à la soumission de Pavages Multipro Inc. et lui attribuait le contrat pour des travaux routiers du réseau artériel et en partie sur le réseau de proximité sur des tronçons des chemins de Chertsey, Fridolin-Simard, Masson et des Hauteurs pour un montant total de 2 216 202.91 \$ toutes taxes incluses, le tout selon les dispositions tel qu'il appert au devis # TP-202002-01 ;

ATTENDU que les travaux ont débuté le 12 août 2020 et ont été complétés le 11 novembre dernier ;

ATTENDU les factures # 010003018 du 5 novembre 2020 et # R000395 du 3 décembre 2020 de Pavages Multipro Inc. au montant global de 796 953.11 \$ plus les taxes applicables pour les travaux exécutés jusqu'au 5 novembre 2020 et pour la libération d'une partie de la garantie contractuelle à 5 % de l'ensemble des travaux ;

ATTENDU la recommandation de paiement pour le décompte # 3 pour les travaux sur le réseau artériel telle que préparée par Jesse Tremblay, ing. de FNX-INNOV inc., datée du 2 décembre 2020 au montant de 796 953.11 \$ plus les taxes applicables incluant la libération d'une partie de la retenue contractuelle de 5 % et de la réception provisoire des travaux à compter du 11 novembre 2020, tenant compte des ordres de changement : 01 dalots en enrobés bitumineux (14 595.00 \$), 02 remplacement de boîtiers de vanne (826.69 \$), 03 nivellement imprévus (5 082.91 \$), 04 raccordement ponceau 18, chemin Fridolin-Simard (5 745.90 \$), 05 planage et pavage pont ch. Masson (41 544.48 \$), 06 déneigement du pont et assèchement chaussée (9 184.14 \$), 07 Remblai derrière les accotements (4 285.26 \$) et 08 crédit pour fourniture de couvercles de regards (-1 290.00 \$) ;

ATTENDU la recommandation de paiement du directeur du Service des travaux publics et services techniques, monsieur Claude Gagné, ing. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Bernard Malo, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les recommandations précitées et décrète la réception provisoire des travaux exécutés conformément au devis # TP-202002-01 à compter du 11 novembre 2020 et autorise le Service de la trésorerie à acquitter le paiement à Pavages Multipro Inc. pour le décompte # 3 et libérer une partie de la retenue contractuelle de 5 % sur l'ensemble du projet ce qui représente un montant total de 796 953.11 \$ plus les taxes applicables (916 296.84 \$ toutes taxes comprises).

QUE cette dépense soit payable par le règlement # AG-040-2018 modifié par # AG-040-2018-A01 et par la subvention obtenue dans le dossier # RIRL-2018-759.

AG-1093-12-2020

7. CONTRAT D'ENTRETIEN – NETTOYAGE DES CONDUITS DES LOCAUX DE LA BIBLIOTHÈQUE AU 4, RUE DES LILAS.

Le conseiller, monsieur Bernard Malo, déclare son conflit d'intérêts et se retire de la discussion pour ce point.

ATTENDU les besoins de nettoyage du système de ventilation de l'immeuble abritant la bibliothèque municipale au 4, rue des Lilas ;

ATTENDU que cet entretien est nécessaire périodiquement pour assurer la santé des usagers et employés municipaux et pour assurer la pérennité du système ;

ATTENDU que des fournisseurs potentiels ont été invités à soumettre des offres de services et que seul, Nettoyage Air Solution, a soumis son prix au montant de 850.00 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Claude Déziel, APPUYÉ par madame Julie Moreau et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents en ligne et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre telle que soumise par Nettoyage Air Solution le 6 novembre dernier et lui attribue le contrat # BÂT-202011-96 pour le nettoyage des conduits de ventilation de l'immeuble sis au 4, rue des Lilas, pour un montant de 850.00 \$ plus les taxes applicables (977.29 \$ toutes taxes comprises).

QUE ce conseil affecte le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 à cette dépense au montant de 977.29 \$.

AG-1094-12-2020

8. PATINOIRE SUR LE LAC-DUPOUIS ET SUR LE LAC MASSON – INFRASTRUCTURE D'INTÉRÊT COLLECTIF.

ATTENDU que selon l'article 27 du décret 1065-2005, l'anneau de glace (lac Masson et le lac Dupuis) énuméré à l'annexe A est considéré comme équipement, infrastructure et activité d'intérêt collectif, et est, par le fait même, assujetti à la compétence du conseil d'agglomération ;

ATTENDU l'accord signifié par Estérel Resort aux fins de permettre le passage sur le terrain du 43, chemin Fridolin-Simard, afin d'accéder au lac Dupuis pour l'aménagement et l'entretien de la patinoire ;

ATTENDU la demande d'Estérel Resort, telle que formulée le 28 septembre 2020, adressée au conseil d'agglomération, pour le maintien du trajet initial de la patinoire sur le lac de +- 4 kilomètres reliant les lacs Masson et Dupuis ;

ATTENDU l'entente avec Golf Estérel inc. intervenue ce 14 décembre 2020 afin de s'assurer que les usagers de la patinoire aient un endroit pour le stationnement, pour chausser les patins et accéder à l'anneau de glace sur le lac Dupuis ;

ATTENDU les récentes discussions tenues entre les membres du conseil d'agglomération afin de reconduire, pour la saison hivernale 2020-2021, le tracé de l'anneau de glace (lac Masson et lac Dupuis), soit +- 4 kilomètres (+- 8 kilomètres aller-retour) comprenant des accès au lac Masson à proximité du débarcadère municipal et au lac Dupuis à proximité d'Estérel Resort accessibles à tous ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Joseph Dydzak, APPUYÉ par monsieur Bernard Malo et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'aménagement et l'entretien du tracé de la patinoire sur le lac à environ 4 kilomètres composant l'anneau de glace (lac Masson et lac Dupuis) et y affecte les sommes prévues au budget 2020-2021.

QUE ce conseil remercie Golf Estérel inc. pour son autorisation de stationnement, de passage aux usagers et d'aménagement pour banquettes et Estérel Resort pour son autorisation de passage pour entretien à la patinoire sur le lac Dupuis.

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires # 62-70130 appropriés.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Comme prévu à la présente, une invitation est également faite à la population sur le site Internet municipal de transmettre les questions au conseil via courriels adressés à la Ville au gdicaire@lacmasson.com

AG-1095-12-2020

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 11, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ par madame Julie Moreau, APPUYÉ par madame Lisiane Monette et IL EST unanimement RÉSOLU par les membres présents et adopté de lever la séance.

(signé)

Madame Gisèle Dicaire
Présidente

(signé)

Madame Judith Saint-Louis
Greffière